

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Réunion du 12 septembre 2024**

**Délibération n° 64-09-24**

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU**  
**20 JUIN 2024**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du jeudi 5 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAGARDE, le jeudi 12 septembre 2024 à partir de 18h00 à LE TEMPLE (Salle des fêtes).

**Appel des conseillers.**

**Etaient présents :**

AVENSAN	Laurent PASCUAL Gaelle POURTIER
BRACH	Didier PHOENIX
CASTELNAU-DE-MEDOC	Eric ARRIGONI Françoise TRESMONTAN Jacques GOUIN
LISTRAC-MEDOC	Aurélie TEIXEIRA Pascal MOREL André LEMOUNEAU
MOULIS-EN-MEDOC	Christian LAGARDE Windy BATAILLEY Abel BODIN
LE PORGE	Sophie BRANA Anne-Sophie ORLIANGES Philippe PAQUIS Martial ZANINETTI
SAINTE-HELENE	Lionel MONTILLAUD

	Sylvie JALARIN Gérard HURTEAU
SALAUNES	Damien HOAREAU Florence DUMONT
SAUMOS	Didier CHAUTARD
LE TEMPLE	Karine NOUETTE GAULAIN Jean-Jacques MAURIN

**Excusés ayant donné procuration :**

Jean-Pierre ARMAGNAC a donné procuration à Pascal MOREL ;

Sandra LE GRAND a donné procuration à Aurélie TEIXEIRA ;

Nathalie BEGAINT a donné procuration à Gaëlle POURTIER ;

Fabrice RICHARD a donné procuration à Lionel MONTILLAUD ;

Gilles NAVELLIER a donné procuration à Didier PHOENIX ;

Patrick NURBEL a donné procuration à Laurent PASCUAL.

**Excusés :**

Stéphane LECLAIR ;

Nathalie LACOUR BROUSSARD.

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le **quorum** est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants est de **30 élus**.

**Secrétaire de séance : Karine NOUETTE GAULAIN**

**Préalablement à l'ordre du jour :**

- Intervention du PNR

Cf. powerpoint présenté

- Présentation de nouveaux agents :

Elodie Perrin, chargée d'accueil – assistante du Pôle Famille ;

Marie Druhle – Animatrice RPE

## A l'ordre du jour :

- **Administration Générale**

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 20 juin 2024 ;
- Compte-rendu par le Président des attributions exercées en application de la délibération n°98-09-20 du 17 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le président de la communauté de communes :

<b>FINANCES</b>	
30/08/2024	Décision n°3-2024 – Constitution de provision pour créances douteuses – Budget ORDURES MENAGERES
<b>TOURISME</b>	
04/06/2024	Signature de la convention de partenariat avec CREA GAMES-Jeu CIRCINO CHASSEUR DE TRESORS-DESTINATION GIRONDE
<b>HABITAT</b>	
05/06/2024	Signature de la convention de partenariat avec l'ADIL-Agent d'Information Départementale sur le Logement

- Délégation complémentaire de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président de la Communauté de Communes Médullienne ;
- Présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Médullienne ;

- **Finances et marchés publics**

- Fonds de concours 2024 – Commune d'Avensan ;
- Budget Principal 2024 - Décision modificative n°1 ;
- Non exonération de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères pour les locaux à usage industriel et commercial ;
- DSP Enfance – Application de l'article 6.6 du contrat de délégation de service public- Versement redevance d'intéressement ;

services ou la nature des fonctions le justifient (*Emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C – Article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique*) ;

- Personnel communautaire- mise à jour du tableau des effectifs ;
- Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial entre la communauté de communes Médullienne et le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline (SMBVAM) ;
- Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial entre la communauté de communes Médullienne et le Syndicat Mixte des Bassins Versants de Cartillon et de Castelnau (SMBVJCC) ;
- Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial entre la communauté de communes Médullienne et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG) ;

- **Famille et solidarité**

- Tarification Services Familles : Modification de la délibération n° 55-06-2024 fixant les nouveaux taux d'effort applicables aux tarifs des activités péri et extrascolaires ;

- Mandat spécial pour la participation du Président au 106<sup>ème</sup> Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France du 19 au 21 novembre 2024 ;
- Syndicat mixte Gironde Numérique-signature convention portant sur la prestation « informaticien mutualisé » pour la Communauté de Communes Médullienne, ses Communes membres et la SPL.
  
- **Développement économique**
  - Dispositif Régional « Action Collective de Proximité » à l'échelle des 4 Intercommunalités du Médoc- Validation du règlement d'intervention économique ;
  - Convention relative aux aides aux entreprises avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre des aides économiques s'inscrivant dans le cadre du SRDEII 2023-2028 ;
  - Dispositif ADEC (Action de Développement des Emplois et des Compétences) – Attribution d'une subvention à l'Anefa Gironde dans le cadre du projet « Trouve ton job ».
  
- **Ressources humaines**
  - Personnel communautaire- création au tableau des effectifs d'un poste d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
  - Personnel communautaire- création au tableau des effectifs d'un emploi permanent de manager de commerce-Catégorie B à temps complet et autorisant le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (*Emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C – Article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique*) ;
  - Personnel communautaire- création au tableau des effectifs d'un emploi permanent de responsable urbanisme-Catégorie A à temps complet et autorisant le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (*Emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C – Article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique*) ;
  - Personnel communautaire- création au tableau des effectifs d'un emploi permanent de responsable urbanisme-Catégorie B à temps complet et autorisant le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel lorsque les besoins des

**Délibération n° 64-09-24**

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
20 JUIN 2024**

*Rapporteur : Christian LAGARDE, Président*

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 20 juin 2024, adressé par courriel dématérialisé et sécurisé le jeudi 5 septembre 2024 à chaque conseiller communautaire est adopté à l'unanimité.

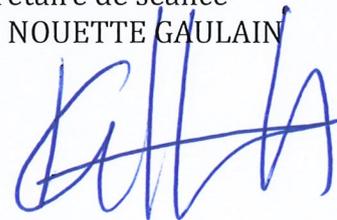
Au registre des délibérations, à Castelnau de Médoc, le 12 septembre 2024

Le Président  
Christian LAGARDE


Communauté de Communes  
**Médullienne**

Le secrétaire de séance  
Karine NOUETTE GAULAIN



Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le



ID : 033-243301389-20240912-DEL640924-DE